

# CHAMP D'INTERVENTION DE L'ORTHOPHONIE

## OU PEUT-ON TROUVER DES ORTHOPHONISTES ?

### -Quelques lieux d'exercice :

- cabinet libéral mono ou pluridisciplinaire
- centre hospitalier
- centre de réadaptation fonctionnelle
- centres spécialisés (enfants sourds, IMC)
- CMP (consultation médico-psy en hôpital de jour)
- CMPP (centre médico-psycho-pédagogique)
- CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce)
- hôpital (services neurologique, ORL, psychiatrique)
- IME (institut médico-éducatif)
- SESSAD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile)

### -Lieux où l'orthophoniste peut se déplacer :

- à domicile
- école (condition : convention d'intégration)
- maison de retraite

## DE QUELLES TRANCHES D'AGES S'OCCUPENT-T-ILS ?

Toutes! (bébé, enfant, adolescent, adulte, personne âgée)

## QUELLES PATHOLOGIES REEDUQUENT-T-ILS ?

### -Domaine des anomalies de l'expression orale ou écrite :

- trouble systématique de l'articulation (5 à 8)
- retard de parole ou de langage oral (12,1)
- troubles du langage écrit : dyslexies et dysorthographies (10,1), dysgraphie (10)
- troubles logico-mathématiques : dyscalculie (10,2)
- handicap moteur ou mental : IMC, trisomie (12)
- bégaiement (12)
- autisme (12)
- dysphasie (13)

### -Domaine des pathologies oto-rhino-laryngologiques :

- troubles vélo-tubo-tympaniques (otites) (8)
- division palatine, insuffisance vélaire (8)
- surdit  : démutisation (15), rééducation ou conservation de la parole et du langage (même en cas d'implants cochléaires) (15), apprentissage de la lecture labiale (12)
- troubles de la déglutition (8)
- troubles de la voix d'origine organique ou fonctionnelle (après laryngectomie : apprentissage de la voix oro/trachéo-oesophagienne, utilisation de la prothèse phonatoire) (10)

### -Domaine des pathologies neurologiques :

- dysarthries et dysphagies (10)
- troubles du langage oral ou écrit liés à des lésions cérébrales : aphasie, alexie, agraphie, acalculie (15)
- maintien et adaptation des fonctions de communication dans les maladies neuro-dégénératives : ex : Parkinson, Alzheimer, SLA (15)

### -L'orthophoniste intervient dans le cadre de la guidance parentale en éducation précoce, lors d'actions de prévention et peut participer à la lutte contre l'illettrisme.

*A savoir : Une prise en charge orthophonique peut débuter très précocement (dès la naissance pour les handicaps). Il vaut donc mieux prescrire un bilan orthophonique au moindre doute, le plus tôt possible.*

### Prix des séances et des bilans :

L'AMO (acte médical orthophonique) est fixé à 2,37 euros.  
On multiplie chaque acte par un coefficient entre 5 et 15 pour les rééducations (les séances de groupe sont cotées AMO 5) et par 16, 24 ou 30 pour les bilans.  
NB : Le coefficient de l'AMO est signalé entre parenthèses pour chaque pathologie.

## MODALITES DE PRESCRIPTION

### DETAILS PRATIQUES :

#### -Remboursements du bilan et de la rééducation orthophoniques :

-60% par l'Assurance Maladie Obligatoire (sauf régime spécial).  
-prise en compte de la part restante par l'Assurance Maladie Complémentaire.

#### -Durée d'un bilan :

Le bilan a pour but d'évaluer les capacités et les difficultés du patient, de poser un diagnostic, d'établir un projet thérapeutique et de suggérer des examens complémentaires.

Un bilan dure 1 heure au minimum.

NB :Le bilan n'est pas forcément suivi d'une rééducation orthophonique.

#### -Durée d'une séance de rééducation :

Une séance dure au moins 30 minutes.

Elle durera 45 minutes pour les pathologies d'ordre neurologique, la surdit  et la dysphasie.

### **3 ans : âge clé dans le langage de l'enfant Quelques signes d'alerte :**

**Parole :** mots limités à une seule syllabe / déformations rendant inintelligible le langage de l'enfant pour des personnes extérieures à la famille.

**Langage :** absence du « je »/ nombre de mots très limité/ constructions syntaxiques limitées au mot-phrase / verbes uniquement employés à l'infinitif / absence de complément direct et de déterminant.

Mauvaise compréhension des énoncés et consignes.